

Compte rendu Réunion de bureau Lundi 3 février 2014 à Labéjan

I – Protocole de territoire : Intervention de Madame Nicolas Foix, Inspectrice d'Académie

Ce protocole permet la mise en place d'un travail de coopération entre les différents services de l'Education Nationale, l'Etat et la Communauté de Communes.

L'objectif est de donner de la lisibilité à un territoire de façon pluriannuelle.

Un protocole de territoire pour 3 ans a été signé l'an dernier avec la Communauté de Communes Armagnac Adour.

La moyenne départementale en termes d'effectif est de 23 élèves par classe.

Les effectifs moyens d'AAG sont :

RPI	Moyenne 2014
Labéjan/Miramont	17.66
Clermont /Saint-Médard	15.33
Lagarde / Saint-Ost / Saint Elix Theux	14
Berdoues / Saint Michel	19
Aux / Estampes / Laguian	16
Manas / Montaut / Sainte Dode	16
Haget / Malabat / Montégut	12.66
Villecomtal Maternelle	22
Villecomtal Elémentaire	22
TOTAL AAG	16.80

La moyenne des effectifs sur le territoire d'AAG est bien en dessous de la moyenne départementale demandée (16.80 pour 23).

Les axes de réflexion à prendre en compte :

- L'organisation par cycles : les nouveaux cycles de 2015 seront les suivants :
 - o Cycle 1 (école maternelle) : Petite Section, Moyenne Section et Grande Section
 - o Cycle 2 : CP, CE1, CE2
 - o Cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème}

A partir de 2015, les Grandes Sections seront obligatoirement dans les écoles maternelles.

- Mise en place de projets communs entre le CM2 et la 6^{ème} : liaison école / collège
- Proximité, continuité entre la Grande Section et le CP (lieux géographiques par exemple)
- Valorisation de l'école maternelle :
 - o Missions spécifiques
 - o Accueil des moins de 3 ans (selon de nombre de places disponibles)

- Optimisation des équipements physiques, numériques, ...
- Articulation scolaire et périscolaire
 - o Considération de la journée de l'enfant dans sa totalité
 - o Cohérence et travail en commun
- Gestion des situations sensibles : relation à privilégier avec les familles
- Cohérence territoriale
 - o Appartenance des écoles à une Communauté de Communes et à une circonscription
 - o Concertation, information et communication
- Pluri-annualisation des cartes scolaires (convention : ci-joint *un exemple de protocole*)

Prévision rentrée 2014 : Suppression de 7 postes sur le département du Gers

En prenant en compte les valeurs numériques du territoire :

- Moyenne départementale : 23/classe, cela correspondrait à 19 postes sur le territoire d'AAG avec les effectifs actuels. En prenant simplement en compte les données numériques, à ce jour il y a 26 postes d'ouverts.
- 2 très grosses fragilités : école de Saint-Ost et le RPI Haget/ Malabat / Montégut
- Avec une proposition de l'Education Nationale de suppression effective de 2 postes, la moyenne d'AAG serait de 18/classe

L'assemblée est favorable à une durée plus importante du protocole du territoire. En effet, une durée de 3 ans est trop courte pour des choix d'investissements et pour la mise en place d'un projet de territoire durable. Proposition d'une convention de 5 ans minimum, voire 6 ans.

Suite aux discussions sont apparus les objectifs suivants :

- 3 secteurs géographiques
- Accueil des maternelles au plus près des familles
- Restructuration de chacun des secteurs (toutes ces restructurations ne pourront pas avoir lieu en même temps au vue des enjeux organisationnels et financiers) : échancier à mettre en place en fonction de la durée du protocole de territoire
- Intégrer dans le protocole la hiérarchisation des étapes dans les différents secteurs

II – Conventions Communes / Communauté de Communes concernant l'entretien des espaces verts et bâtiments écoles

Exemple de convention ci-joint.

Chaque commune ayant une école prend en charge l'entretien des espaces verts et les petits travaux d'urgence (remplacement d'une ampoule, vitre cassé, ...).

Excepté le groupe scolaire de Villecomtal, la régie rurale fait ces travaux.

La commune de Berdoues demande une aide financière pour l'achat d'un tracteur tondeuse. L'entretien des espaces verts de l'école demande 3 heures de temps par semaine à l'employé communal. Cet équipement permettra un gain de temps de travail.

III – GAB 65 : Groupement d'Agriculteurs Biologiques

Monsieur Lachaud, agent pilote à la fédération nationale d'agriculture biologique, a réalisé un état des lieux des installations en termes de restauration scolaire sur le territoire.

Il apparait que certaines cantines ont une capacité de production limitée et ne permette pas une extension.

Des installations sont vétustes dans certaines écoles : des investissements seront à prévoir.

Seule la cantine de Saint Elix Theux et la cuisine centrale de Villecomtal peuvent envisager une extension.

Extension limitée à la réalisation de 100 repas sur Saint Elix Theux.

Suite à cet état des lieux, une autre cuisine centrale sur le territoire semble nécessaire.
Une réflexion est à mener quant à un rapprochement éventuel avec les collèges de proximité.

Ne pas éliminer dans la réflexion le portage de repas pour les personnes âgées.

Une autre réunion est prévue avec le GAB 65 prochainement.

IV – Organisation TAP

Lors du dernier groupe de travail TAP, les membres de la commission ont réfléchi à une organisation prenant en compte les critères suivants qui s'appuient sur les différents retours familles, enseignants, élus, agents :

- 3h30 de classe le matin (environ) : les enfants sont beaucoup plus concentrés le matin
- Début de la classe à 8h30 (en prenant en compte le décalage entre écoles du même RPI)
- Finir l'école le plus tôt possible : objectif prioritaire de la réforme
- Arrivée des plus petits (maternelles) dans les classes le plus tard possible (9h)
- Temps de TAP après la classe : enfants plus réceptifs
- Regroupement des enfants pour les temps TAP sur les sites ALAE de chaque RPI : structures plus adaptées
- Allonger le temps des TAP de 30 minutes minimum à 1h maximum : temps d'animation adapté aux TAP (retour agents)

La journée « idéale » imaginée serait la suivante :

- Journée de classe à 5h30
 - o 8h30 / 12h00 : Temps de classe
 - o 12h00 / 13h30 : Pause méridienne
 - o 13h30 / 15h30 : Temps de classe
- Horaires de classe du mercredi : 8h30 / 11h30 = 3h (dont 1h d'APC)

Cette semaine idéale comprend 25 heures de classe ce qui amènerait l'enseignant à placer l'heure d'APC dans la semaine, la commission préconise cette heure d'APC le mercredi matin.

RAPPEL OBLIGATIONS REFORME :

- *5h30 de classe maximum / jour*
- *3h30 de classe maximum par matinée*
- *24h de classe par semaine + 1h d'APC*
- *1h30 de pause méridienne minimum*

Ainsi, il a été demandé aux référents de préparer pour la prochaine rencontre 2 simulations basées sur les éléments ci-dessus en faisant passer le bus soit :

- après les temps TAP (organisation identique à celle proposée actuellement) donc animation des TAP sur chaque structure scolaire
- à la fin de la classe pour toutes les écoles, c'est-à-dire avant les TAP (donc temps d'animation TAP sur la structure ALAE du RPI)